

BIOALLIANCE PHARMA

Société Anonyme au capital de 3.351.918 euros

Siège Social : 49, boulevard du Général Martial Valin - 75015 Paris

410 910 095 RCS Paris

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2010

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BioAlliance Pharma s'est réunie le 22 avril 2010 sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Zacharie, Président du Conseil de Surveillance.

Jean-Marie Zacharie, dans son allocution initiale, exprime sa satisfaction devant la progression de l'entreprise sur le plan opérationnel au cours de l'exercice 2009 et des premiers mois de l'année 2010 : dynamique de conquête de marché pour Loramyc®, étapes décisives franchies par les autres produits en développement et maîtrise de la trésorerie. Le Conseil de surveillance salue également l'orientation stratégique concrétisée par le partenariat avec le groupe Therabel pour l'Europe. Sur le plan de la gouvernance, l'arrivée de deux actionnaires clés de la Société, AGF Private Equity et ING Belgique, comme administrateurs, ainsi que celle d'André Ulmann comme administrateur indépendant, ont renforcé la représentation de l'actionariat et l'expertise du Conseil de surveillance.

En conclusion, le Président évoque les deux défis qui se présentent désormais à la Société : la gestion de ses partenariats (signés et futurs) et celle de son portefeuille produit, et recommande, pour y faire face, d'adapter la gouvernance, pour plus de proximité, de collégialité et de simplicité. En conséquence, il présente avec confiance aux actionnaires le projet de changement de mode d'administration de la Société, d'un Conseil de surveillance à un Conseil d'administration, ainsi que la nomination de ses membres.

En ce qui concerne les autres résolutions, le Président précise qu'elles ont été très largement discutées au sein du Conseil de surveillance et reçoivent, telles que présentées, le soutien de l'ensemble du Conseil.

Dominique Costantini, Président du Directoire, présente **les objectifs atteints par la Société sur la période 2009 - début 2010** :

Loramyc®/Oravig™, enregistré dans 28 pays : en Europe, en Corée et aux Etats-Unis (avril 2010) : réussir à enregistrer un produit aux Etats-Unis est une réalisation remarquable pour une petite entreprise comme BioAlliance Pharma, qui témoigne de l'expertise et de la forte mobilisation de toutes les équipes de la Société. S'agissant des ventes en France, la dynamique de conquête du marché s'est concrétisée par des ventes à hauteur de 2 M€ en 2009, soit le double de l'année précédente.

Setofilm®, enregistré dans 16 pays européens (mars 2010) : indiqué dans la prévention et le traitement des nausées et vomissements induits par la chimiothérapie et la radiothérapie et en post-opératoire chez l'adulte et l'enfant, Setofilm®, en forte synergie avec Loramyc®, s'adresse au même type de malades fragilisés et aux mêmes spécialistes que lui.

Partenariat Européen conclu avec Therabel pour Loramyc® et Setofilm® (mars 2010) : après avoir démontré en France le potentiel commercial de Loramyc®, BioAlliance Pharma confie à Therabel la commercialisation de Loramyc® et de Setofilm® sur le territoire européen, y compris la France, et lui transmet toutes ses opérations commerciales. Les deux partenaires ont développé des stratégies complémentaires dans le domaine des soins de support : BioAlliance dispose de l'expertise pour développer et enregistrer des médicaments innovants, Therabel des capacités de négociation avec les autorités et des structures de promotion et de distribution, dans les principaux pays d'Europe.

Acyclovir Lauriad®, succès de l'essai de Phase III (résultats finaux, décembre 2009) : mise en évidence de l'efficacité et des avantages compétitifs du traitement. Une dose unique de 50 mg d'acyclovir administrée par comprimé gingival muco-adhésif est capable de prévenir la survenue de lésions vésiculaires et de retarder les récurrences de l'infection. Ces résultats finaux constituent une base solide à la définition d'une stratégie d'enregistrement avec les autorités réglementaires, puis à la négociation d'un accord de partenariat pour ce produit.

Entrée de 3 nouveaux produits en phase clinique (fin 2009) :

- fentanyl Lauriad® dans la douleur chronique sévère du cancer, essai de phase I : les premiers résultats obtenus en mars 2010 confirment le passage du produit par voie générale et montrent ainsi la souplesse de la technologie Lauriad® efficace pour un traitement local des muqueuses et pour un passage par voie générale ;
- clonidine Lauriad® dans le traitement de la mucite orale, essai de phase II qui a pour objectif d'étudier le dosage et la tolérance chez des malades sévères ;
- biothérapie anti-invasive AMEP™, destinée au traitement du mélanome invasif. Véritable rupture technologique, elle cible les cellules de mélanome et bloque leur croissance. L'essai de phase I vise à montrer l'efficacité et la tolérance du produit. La Société bénéficie pour ce projet d'une aide financière significative d'OSEO ISI.

Enfin la Société a annoncé en décembre 2009 un taux de survie de 89% chez les patients traités par doxorubicine Transdrug® (contre 54% pour les traitements standards). Sur la base de ces résultats, BioAlliance Pharma va explorer de nouvelles approches afin de diminuer les effets secondaires respiratoires qui avaient conduit à la suspension de l'essai.

Nicolas Fellmann, Directeur Financier, présente une **synthèse des comptes de l'exercice 2009**¹ : le chiffre d'affaires s'élève à 7,5 M€ en 2009. Les ventes de Loramyc® ont plus que doublé pour atteindre 2,1 M€, auxquels s'ajoutent les revenus des accords de licence à hauteur de 5,1 M€ ainsi que des revenus issus de l'accord de co-promotion avec les laboratoires Lündbeck. En parallèle, on observe une diminution des investissements de R&D (9 M€ contre 13 M€ en 2008) liée à l'arrivée à leur terme des essais de Phase III engagés antérieurement. Sous l'effet de cette variation, le résultat net s'améliore significativement, s'établissant à -15,4 M€ (contre -21,4 M€ en 2008).

Monsieur Fellmann précise ensuite la **situation de trésorerie** à la lumière des événements de début 2010 : la Société dispose d'une visibilité de deux ans en tenant compte de la trésorerie de fin d'année, soit 14,7 M€, du premier paiement de 4,5 M€ de Therabel et des versements attendus dans les semaines à venir (15M€ de Par/Strativa lié à l'approbation d'Oravig™ par la FDA, l'entrée au capital de Therabel pour 3M€ soumise à l'autorisation de l'assemblée, le remboursement du CIR 2009 à hauteur de 1,8M€ et les prochains versements d'OSEO).

Enfin, Nicolas Fellmann commente la **performance boursière** de BioAlliance Pharma de janvier 2009 à avril 2010, meilleure que les indices sectoriels de référence (indices NextBiotech et CAC healthcare). Le cours de l'action a été multiplié par 2,5 sur cette période et la capitalisation boursière a atteint 84 M€ à fin avril 2010.

En conclusion, **Dominique Costantini** résume les **actifs de la Société** et les **étapes majeures à venir** :

Les **actifs de la Société** sont aujourd'hui principalement constitués par son portefeuille de produits, son portefeuille de brevets (dont 67% sont délivrés) et le savoir-faire de l'équipe en place, qui a fait la preuve de ses compétences et de son aptitude à mener à bien toutes les étapes de la chaîne du médicament : développement préclinique, clinique et pharmaceutique sur la base des innovations issues des alliances académiques, enregistrement, négociation de prix et remboursement, négociation d'accords et licences, pharmacovigilance.

¹ Les comptes annuels et les comptes consolidés figurent en intégralité dans le Rapport Financier Annuel 2009 disponible sur le site de la Société.

Les **principales étapes à venir en 2010** seront les discussions à mener avec les autorités réglementaires sur la stratégie d'enregistrement d'acyclovir Lauriad® puis la négociation d'un accord de partenariat pour ce produit, le soutien à Strativa Pharmaceutical dans la préparation du lancement d'Oravig™ aux Etats-Unis et l'avancée du développement des autres produits.

Les commissaires aux comptes présentent leurs rapports. Ils déclarent aux actionnaires avoir certifié sans réserve les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et mentionnent leurs observations relatives, d'une part, aux éléments sous tendant le principe de continuité d'exploitation et, d'autre part, à l'existence des litiges avec Eurofins et SpePharm. Ils précisent que leurs rapports sur les conventions réglementées et sur le rapport du Président relatif au contrôle interne ne contiennent pas de commentaires particuliers.

Le Président du Directoire procède ensuite à la lecture des **questions qui ont été adressées par écrit à la Société et des réponses apportées par le Directoire.**

L'Assemblée des actionnaires approuve les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009 ainsi que l'affectation de la perte de l'exercice en totalité au report à nouveau.

L'Assemblée approuve le changement de mode d'administration de la Société (passage de la forme à Directoire et Conseil de surveillance à la forme à Conseil d'administration) ainsi que la nomination des huit administrateurs proposés : André Ulmann, Michel Arié, Gilles Marrache, Catherine Dunand, ING Belgique, AGF Private Equity, Dominique Costantini et Gilles Avenard.

L'Assemblée approuve également toutes les autres résolutions agréées par le Directoire (liste non exhaustive) :

- le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant venant à expiration ;
- l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions ;
- la délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (dans la limite de 15% du capital) ;
- la délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs (dans la limite de 10% du capital, incluse dans le plafond de 15%);
- l'autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés (dans la limite de 1,2% du capital) ;
- l'autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux (dans la limite de 0,2% du capital) ;
- l'augmentation de capital d'un montant nominal de 127.334,50 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société Therabel Pharma N.V., et la modification corrélative des statuts.

Les Résultats détaillés des votes font l'objet d'un communiqué séparé, disponible sur le site internet de BioAlliancePharma.